

# Les six grands travaux de la Communauté métropolitaine de Montréal pour 2016

Après la conférence de Paris où les villes sont destinées à jouer un rôle important dans la lutte aux changements climatiques, la Communauté métropolitaine de Montréal devra donner l'exemple pour l'année 2016. Voici six exemples applicables à notre réalité métropolitaine.

## 1. Démêler les cartes sur la protection du territoire

Dans son plan métropolitain d'aménagement et de développement, la CMM a l'intention de protéger 17% de son territoire. Il s'agit d'un des plus grands défis non pas en terme de difficulté, mais en terme de logistique : les villes, entre elles, n'ont pas la même définition de ce qui est protégé. Pour ajouter à la complexité, certaines villes ont des espaces protégés (selon la Loi sur le patrimoine naturel) mais ne savent pas que ces territoires sont protégés.

La Communauté métropolitaine de Montréal se doit donc, dès la fin de cette année, de démêler les cartes et d'assurer un leadership dans ce vide procédural.

## 2. Adopter un plan de conservation d'ici la fin de l'année

Une fois que les règles seront claires, l'adoption d'un plan de conservation à l'échelle de la CMM permettra d'avoir une image claire de son plan de protection de milieux naturels et des possibilités futures que ces milieux joueront. Bref, on s'attend que la CMM joue un rôle de planification et de chien de garde de ses planifications.

## 3. Délimiter le territoire que l'on veut construire du territoire que l'on veut protéger

Facile à dire, plus difficile à appliquer. Cette fameuse ligne permettant de délimiter ce que l'on veut protéger de ce que l'on veut développer permettrait de mettre fin au plus grand enjeu de l'aménagement : l'étalement urbain. Cette délimitation permettrait de donner une protection supplémentaire aux milieux naturels et aux milieux agricoles, donnerait plus de stabilité aux agriculteurs et proposerait à la population de véritables endroits de prédilection pour profiter du grand air.

## 4. Densifier son territoire

Dans le concept de densification, la population n'y voit encore que de grandes tours d'habitation alors que cette idée devrait faire son chemin autrement : une meilleure qualité de vie, une diminution de l'utilisation de la voiture, des commerces à distance de marche, etc. La Communauté métropolitaine de Montréal devra appliquer ce concept et le faire respecter. En 2016, l'implantation de « Transit Oriented development (TOD) » ne suffit pas à densifier le territoire de la CMM et le statu quo pour les années suivantes n'est plus acceptable.

## 5. Aider les villes membres à atteindre les objectifs de protection du territoire

Certaines villes ont plus de volonté que d'autres lorsqu'il s'agit de protéger les milieux naturels. Cependant, lorsqu'elle tente de le faire, deux murs surgissent :

- Les villes ne perçoivent pas de taxes sur des milieux naturels, ce qui leur enlève des fonds importants pour offrir des services adéquats
- Les villes doivent acquérir les terrains pour les protéger, ce qui coûte une fortune. Le pire, en cas d'un refus de vendre du propriétaire, celui-ci peut poursuivre la ville pour expropriation déguisée pour l'avoir empêché de construire.

Les villes n'ont donc pas les moyens de protéger, et ce, même s'ils en ont la volonté. La planification urbaine dont ils sont supposément responsables n'est donc qu'un leurre. Il est donc très difficile pour la Communauté métropolitaine de Montréal et ses villes d'atteindre le 17% de protection du territoire. La CMM, avec son président Denis Coderre, doit mettre le pied à terre et défendre le pouvoir des villes dans leur principale responsabilité : la planification du territoire.

## 6. Compléter les projets de la Trame verte et bleue

Une bonne nouvelle : En 2016, on peut s'attendre à ce que les cinq grands projets de la Trame verte et bleue soient sur une bonne voie d'être complétés. Néanmoins, ces projets de mise en valeur doivent être pris comme une première étape à une véritable Ceinture Verte du Grand Montréal et non pas une finalité en soi.